

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2019

Etaient présents :

Amné en Champagne	JOLY Gérard	RENOUX Stephen
Auvers sous Montfaucon		
Avéssé	LAZE Monique	
Brains sur Gée	VEAU Laurent	GAVALAND Olivier
Brûlon	VANNIER Gilbert	
Brûlon	CHAUVEAU Cécile	BERNIER Gisèle
Chantenay-Villedieu	CERBELLE Régis	
Chassillé	LEGENDRE Michel	
Chemiré en Charnie	COUTELLE Michel	
Chevillé	LORNE Fabien	
Coulans sur Gée	BRIFFAULT Michel	CHOPLIN Ludovic
Coulans sur Gée	PAQUIER Lucie	
Crannes en Champagne	DALIBARD Pierre	
Epineu le Chevreuil	HUET Sébastien	
Fontenay sur Vègre	LHOPITAL Monique	
Joué en Charnie	NOIR Régis	LETEIL Guillaume
Longnes	PINEDO Bernadette	
Loué	CROYEAU Dominique	COUILLARD Maud
Loué	CHEVALLIER Laurent	PLANTAIS Gérard
Loué	VEAUDECRENNE Marie-Laure	
Maigné		
Mareil en Champagne	ROGUET Jean-Claude	
Noyen sur Sarthe	JARRIE Lionel	
Noyen sur Sarthe		
Noyen sur Sarthe		
Pirmil	LAGNEAU-DERET Gaël	SIETTE André
Poillé sur Vègre	PLONCARD Danièle	LAMBERT Isabelle
St Christophe en Champagne	GESLOT Marcel	
St Denis d'Orques	PIOGER Fernand	LELIEGE Michel
St Ouen en Champagne	GUERRIAU Dominique	
St Pierre des Bois	PORTAIS Florent	
Tassé	CHAILLOU Jacques	
Tassillé	VALLEE Gaëtan	
Vallon sur Gée	PARIS Dany	
Viré en Champagne	PAULOUIN Catherine	

Absents excusés :

Auvers sous Montfaucon	POUCE Gérard
A vessé	GERBAULT Gaëtan ( <i>remplacé par suppléante</i> )
Brûlon	COUDREUSE Daniel (pouvoir à BERNIER Gisèle)
Chantenay-Villedieu	DE SAINT PRIEST Thierry (pouvoir à M. CERBELLE)
Coulans sur Gée	MORCHOISNE Irène
Maigné	LUCAS Régis
Noyen sur Sarthe	MORICE Jean-Louis, AUTRET Marie-Madeleine, GALATI Chantal, OGE Véronique, LANCELEUR Alain
Tassé	LEMERCIER Catherine ( <i>remplacée par suppléant</i> )
Vallon sur Gée	DROUIN Michel (Pouvoir à PARIS Dany)

Présents : 41

Pouvoirs : 03

Votants : 44

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Monique LHOPITAL, secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire, après approbation de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, examine les questions inscrites.

### **INTERVENTION PLUi**

Madame DUPONT, Présidente de la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois et Madame HELBERT, Directrice adjointe présentent le PLUi de la collectivité.

La communauté de communes est composée de 8 communes pour un total de 20 000 habitants.

3,5 années ont été nécessaires pour réaliser le **Plan Local d'Urbanisme** intercommunal.

Cette prise de compétence est intervenue en début de mandature.

Le processus s'est déroulé comme suit :

2015 Rédaction d'une charte de gouvernance commune avec une conférence des Maires pour les débats sur la prise de compétences. Les révisions des PLU communaux en cours, ont été transférées à la communauté de communes.

2016 Pendant la période de consultation pour l'étude et la mise en place du PLUi, des commissions locales, groupes de travail techniques et groupes de travail thématiques ont été créés.

Les groupes de travail techniques ont été ouverts à des associations sur l'environnement, aux agriculteurs, tout en laissant libre choix sur la composition. Les secrétaires de mairie ont également été associées.

Les groupes de travail thématiques sont intervenus sur les trames vertes et bleues, les zones humides, les forêts, ...

La phase diagnostic a duré un an, ensuite les partenaires institutionnels ont été sollicités (CDPENAF, SCOT, ETAT, ...)

Un blog a été créé pour partager cette démarche avec les citoyens.

En parallèle des travaux sur le PLUi, les révisions des PLU communaux ont été poursuivies.

Pour information, le cabinet d'études retenu ne s'est jamais déplacé seul sur le territoire, il y a toujours accompagnement d'élus locaux qui connaissent leur territoire et permettent le maintien du lien avec la population.

Il est ensuite présenté le coût de cette opération :

Coût global 220 000 € Hors Taxes (8 communes – 20 000 habitants – 4 années de travail)

L'opération a été subventionnée à hauteur de 26 % par la DETR.

Pour information, le coût d'un PLUi par habitant s'élève 0.84 euros, le coût moyen d'un PLU (ancienne

La crainte sur la dépossession de la perception de la taxe d'aménagement a été levée : les communes continuent à la percevoir et à en fixer le taux.

Mesdames DUPONT et HELBERT sont remerciées pour leur intervention.

La question qui émerge de cette présentation est le travail sur un territoire dans le cadre d'un projet de territoire.

Il paraît important de réfléchir à la cohésion du territoire LBN. Mettre en œuvre un PLUi serait fédérateur, s'agissant d'un document unique pour l'ensemble des communes.

La proposition de prise de compétence sera présentée au conseil communautaire du mois de juillet 2019.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Marché de prestation de collecte et traitement des déchets ménagers – Avenant passage an collecte hebdomadaire en période estivale (ordre du jour complémentaire)**

Pour faire suite à l'arrêté préfectoral portant dérogation sur la fréquence de collecte des déchets ménagers, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le retour à une collecte hebdomadaire pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 août 2019. Un avenant sera signé pour un montant de 21 108 euros, après négociations (montant initial : 39 000 € environs).

**Délibération n°19-06-2019-01**

La négociation a porté sur la mutualisation de la benne relais et le prêt de colonnes aériennes supplémentaires pour le tri sélectif. Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le second avenant présenté. **Délibération n°19-06-2019-02**

### **Avenant prolongation marché déchets verts à la suite de la déclaration sans suite de l'appel d'offre (ordre du jour complémentaire)**

Par suite de la déclaration sans suite de l'appel d'offres (Cf CC 15 mai 2019) pour manque de concurrence, il est proposé de poursuivre avec le titulaire actuel pour une durée de trois mois, par voie d'avenant. Le conseil communautaire accepte cette prolongation, le temps de relancer la consultation. **Délibération n°19-06-2019-03**

### **Marché de prestation de collecte et traitement des déchets ménagers**

La commission « environnement », réunie le 09 mai 2019 a souhaité proposer la reconduction du marché avec la société SUEZ, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette prolongation permettra de travailler sur un cahier des charges plus adapté en vue d'une nouvelle consultation. Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette prolongation.

**Délibération n°19-06-2019-04**

#### Présentation du rapport annuel sur le service des déchets

Des difficultés techniques liées à la diffusion du rapport aux élus ne permettent pas une présentation. S'agissant d'un cas de force majeure, le rapport sera présenté à l'assemblée le 03 juillet 2019.

#### Présentation du rapport annuel sur le service public d'assainissement non collectif

Des difficultés techniques liées à la diffusion du rapport aux élus ne permettent pas une présentation. S'agissant d'un cas de force majeure, le rapport sera présenté à l'assemblée le 03 juillet 2019.

#### Modification des statuts du Syndicat du Bassin de la Sarthe

La Communauté de communes LOUE-BRULON-NOYEN est membre du Syndicat du Bassin du Bassin de la Sarthe (SBS) conformément aux articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le changement de département du siège du SBS implique notamment un changement de poste comptable. La Paierie départementale de l'Orne a indiqué que ce changement doit s'opérer en début d'année civile.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'article 2 des statuts, relatif au siège du syndicat comme suit : « Le siège du syndicat est fixé au 1 Place Saint Léonard à Saint Léonard des Bois (Sarthe). »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**Délibération n°19-065-2019-05**

## **FINANCES**

### Admissions en non-valeur

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prononce l'admission en non-valeur pour les budgets « Déchets ménagers » à hauteur de 13 127,89 €, « SPANC » à hauteur de 318,74 €, « Activités sportives » à hauteur de 90,00 € et « Activités sociales et services à la population », à hauteur de 44,98 €. **Délibération n°19-06-2019-06**

## **ENFANCE JEUNESSE**

### Accueils de loisirs - Conventions de délégation de services

La Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen souhaite accueillir des enfants et des adolescents de 3 à 14 ans durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été, d'automne.

La collectivité souhaite confier pour une période de 4 semaines allant du 08 juillet au 02 août 2019, l'exploitation du service à un prestataire extérieur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend une délibération pour déléguer la gestion du service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en faveur de Familles Rurales association locale de Loué et association locale de Chantenay-Villedieu. **Délibération n°19-06-2019-07**

#### Relais petite enfance - Subventionnement investissement

Le service du relais petite enfance sollicite un soutien financier de la Caisse d'allocations familiales pour l'acquisition de malles pédagogiques à destination des assistantes maternelles, de plaques de revêtement de sols, chariot de stockages et de transport et matériels pédagogiques.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la demande de subvention. **Délibération n°19-06-2019-08**

#### Relais petite enfance – avenant à la convention avec la CAF

Le service est amené à enregistrer des données sur le site « monenfant.fr ». Une habilitation informatique est nécessaire, via un avenant à la convention déjà existante (convention d'habilitation lieu d'information monenfant.fr). Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend une délibération pour autoriser le président à signer l'avenant. **Délibération n°19-06-2019-09**

### **BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

#### Hôtel communautaire – Assurance dommage ouvrage

Une consultation a été lancée pour la souscription d'une assurance de type « dommage-ouvrage » sur le chantier de construction de l'hôtel communautaire. Ont répondu : la MAIF, les MMA et la SMACL.

La commission d'appel d'offres présente le résultat de son analyse.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la MAIF. **Délibération n°19-06-2019-10**

#### Acquisition véhicule de transport

Les recherches de véhicule pour remplacer un mini-bus ont abouti à une proposition qui correspondrait aux attentes de la communauté de communes, tant en termes de fonctionnalités que du rapport qualité-prix. Plusieurs devis ont été sollicités, le véhicule adapté aux besoins est un véhicule de marque RENAULT.

Les négociations sur la prise en charge des aménagements et la carte grise ont abouti au maintien de l'enveloppe prévue, soit 25 000 €. Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'acquisition du véhicule présenté. **Délibération n°19-06-2019-11**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### Règlement Général de Protection des Données

Le règlement sur la protection des données est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un délai maximal d'adaptation de trois ans a été accordé aux collectivités.

L'Agence des Territoires (ATESART) propose de mutualiser la mise en conformité sur le département de la Sarthe. Le coût d'adhésion est de **250,00 €** (5 actions). La cotisation est fixée à **2 500 ,00 € les deux premières années** et **1 500,00 € par an** les années suivantes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, demande l'adhésion de la communauté de communes.  
**Délibération n°19-06-2019-14**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### *Création de postes : service environnement et service communication*

Lors de la réunion du conseil communautaire du 15 mai 2019, il a été acté le principe de recrutement d'un agent contractuel pour assurer les missions de technicien(ne) SPANC pendant la durée de la convention avec la communauté de communes 4CPS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend une délibération pour créer quatre postes :

Les postes non pourvus seront supprimés. **Délibération n°19-06-2019-12**

Lors de la réunion du conseil communautaire du 13 février 2019, il a été débattu de la reprise des actions de communication par le président et la direction.

Un groupe d'élus a été constitué pour travailler sur l'avenir des modalités à mettre en œuvre pour communiquer en interne et en externe ; la réflexion a abouti au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur la période 2019 – 2021, afin de mettre en place une service communication au sein de la communauté des communes. La pérennisation du poste sera revue ensuite.

Le conseil communautaire, à l'unanimité prend une délibération pour créer deux postes :

Le poste non pourvu sera supprimé. **Délibération n°19-06-2019-13**

## **BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

### *Locations des équipements*

Pour rappel, le conseil communautaire n'a pas validé les tarifs retenus lors de la dernière réunion du 11 février 2019.

La commission « Salles » s'est de nouveau réunie pour retravailler sur la grille tarifaire.

Plusieurs élus regrettent que la gratuité des salles ne soit pas accordée aux sapeurs-pompiers et plus généralement aux associations. Il est donc proposé un vote à main levée.

Le conseil communautaire, par 2 votes contre, 11 abstentions et 31 votes pour, accepte les grilles tarifaires présentées. **Délibération n°19-06-2019-15**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### *Audit Santé*

Monsieur PARIS demande si l'audit sera présenté à la prochaine séance ?

Une restitution sera faite devant la commission le 10 juillet prochain.

### *Frelons asiatiques*

Monsieur PORTAIS informe l'assemblée communautaire que plus de 200 insectes ont été piégés sur la commune. Il serait intéressant de mettre en place une méthode de piégeage commune.

Le président a participé à l'assemblée générale du GDON, la réponse peut être collective mais pas communautaire.

Un groupe d'élus est constitué pour travailler sur ce thème. Seront membres :

Madame PAULOUIN, Messieurs BRIFFAULT, CERBELLE, PORTAIS, LORNE.